

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PONT A MARCQ - REQUALIFICATION DU SITE AGFA

Par délibération n° CC 2023 145 en date du 03/07/2023, Pévèle Carembault a lancé la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Pont à Marcq,

L'enquête publique se déroulera en mairie de Pont à Marcq et au siège de Pévèle Carembault (siège de l'enquête) pour une durée consécutive de 24 jours :

Mercredi 12 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025

M. Pascal Duyck a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, tenu à sa disposition en mairie (Place du Bicentenaire 59710 Pont à Marcq), aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi - Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 Mardi - Jeudi : 8h30 à 12h, Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h00 ; ainsi que dans les bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault, 47 avenue du Général de Gaulle à Pont-à-Marcq, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet pevelecarembault.fr et <https://ville-pontamarcq.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Pont à Marcq (Place du Bicentenaire 59710 Pont à Marcq) et dans les bureaux de Pévèle Carembault situés au 47 avenue du G^{al} De Gaulle à Pont-à-Marcq.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie de Pont à Marcq et des bureaux de Pévèle Carembault.
- en les adressant au commissaire enquêteur à Pévèle Carembault (47 avenue du Général De Gaulle – 59710 Pont à Marcq) ou par courrier électronique à l'adresse : enquetepubliquedppam@pevelecarembault.fr

Les courriers et courriels adressés au commissaire-enquêteur seront enregistrés et annexés au registre papier du siège de l'enquête. Il en sera de même pour les observations consignées dans le registre mis à disposition en mairie de Pont à Marcq.

Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pévèle Carembault dès publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences comme suit :

- Le 12 mars 2025 au siège de Pévèle Carembault à Pont à Marcq de 9h à 12h
- Le 17 mars 2025 au siège de Pévèle Carembault à Pont à Marcq de 14h à 17h
- Le 31 mars 2025 en mairie de Pont à Marcq de 9h à 12h
- Le 4 avril 2025 au siège de Pévèle Carembault à Pont à Marcq de 14h à 17h

Lors de la clôture de l'enquête (le vendredi 4 avril à 17h00), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le Président de Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même Président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Pont à Marcq et mise sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Pont à Marcq. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des ajustements aux projets.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Madame Boyez Fourmestraux, cheffe du service PLUi de la Pévèle Carembault (plui@pevelecarembault.fr)